

**CONTINGENT PREFECTORAL  
PUY-DE-DOME**

DSDEN - Service Départemental à la Jeunesse,  
à l'Engagement et aux Sports  
7 rue Léo Lagrange – CLERMONT-FERRAND  
Adresse postale :  
3 avenue Vercingétorix  
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex  
Téléphone standard unique : 04.89.65.50.00  
[ce.sdjes63@ac-clermont.fr](mailto:ce.sdjes63@ac-clermont.fr)

## **MÉDAILLE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF**

Cette médaille récompense les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement honorable au service de :

- l'éducation physique et des sports
- des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives
- des colonies de vacances, des œuvres de plein-air, des activités de loisir social et de l'éducation populaire
- d'activités associatives au service de l'intérêt général
- de toutes les activités se rattachant aux catégories définies ci-dessus

**PROPOSITION DE CANDIDATURE :** **BRONZE**  **ARGENT**  **OR**

### **I. Identité de la personne proposée :**

- **Monsieur ou Madame (préciser) :**
- **NOM :**
- **NOM D'EPOUSE :**
- **Prénoms :**
- Date de naissance :
- Lieu de naissance (commune + n° département) :
- Nationalité :
- Adresse domicile :
- Commune (Paris, Lyon et Marseille : indiquer l'arrondissement) :
- Code postal :
- Tél. de la personne proposée (obligatoire) :
- Courriel :
- Profession :
- Fonctionnaire :        OUI    NON    (rayer la mention inutile)
- Distinctions honorifiques déjà obtenues :  
Si médaille Jeunesse Sports, Engagement Associatif obtenue, préciser l'échelon et la date :

**Services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif  
(exemples : sport, loisirs éducatifs, culture, environnement, action humanitaire, solidarité, mémoire...)**

**Cette partie doit être remplie avec PRÉCISION.**

Il y a lieu d'indiquer les dates et la durée des services rendus ; l'investissement bénévole est pris en compte de manière prioritaire

**① Une seule candidature pour la même association, par promotion.**

*Pour toute promotion au grade supérieur (échelons argent et or), décliner l'existence d'activités nouvelles non encore récompensées ainsi que la régularité dans l'investissement.*

<p><u>Comme pratiquant ou adhérent</u> de JJ/MM/AAAA à JJ/MM/AAAA</p>	<p><u>Parcours sportif ou socio-culturel</u></p>	<p>Nom de l'association, du comité, etc. (éviter les abréviations ou donner la signification des sigles)</p>
<p><u>Comme bénévole</u> de JJ/MM/AAAA à JJ/MM/AAAA</p>	<p><u>Responsabilités : Fonctions et/ou missions exercées</u> (par exemple : dirigeant d'association ou de club sportif, entraîneur, etc.)</p>	<p>Nom de l'association, du comité, de la fédération, etc. (éviter les abréviations ou donner la signification des sigles)</p>
<p><u>Depuis l'échelon précédent de la MJSEA</u> de JJ/MM/AAAA à JJ/MM/AAAA ou depuis le JJ/MM/AAAA</p>		

**Avis motivé de la personne à l'origine de la proposition de candidature  
(à remplir obligatoirement)**

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : Courriel :

Fonction :

Avis motivé (3-4 lignes) avec indication sur le nombre d'adhérents de l'association concernée :

Date et signature lisible :

Cachet de l'association ou de l'organisme

**Rappels d'obtention de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif :**

- la médaille de BRONZE, pour 6 ans d'activités au minimum,
- la médaille d'ARGENT, pour 10 ans d'activités dont 4 ans dans l'échelon bronze,
- la médaille d'OR, pour 15 ans d'ancienneté dont 5 ans dans l'échelon argent.

Elle est décernée chaque année par le (la) Préfet(e) pour la médaille de bronze et par le (la) Ministre chargé(e) des sports pour les médailles d'argent et d'or, au cours de deux promotions : 1<sup>er</sup> janvier et 14 juillet.

Les propositions comportant un état des services rendus, **le plus complet possible, sont à déposer auprès de la DSDEN --Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, à l'adresse e-mail :**

[ce.sdjes63@ac-clermont.fr](mailto:ce.sdjes63@ac-clermont.fr)

Pour l'OR et l'ARGENT :

**- avant le 1<sup>er</sup> septembre pour la promotion du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante,**

**- avant le 1<sup>er</sup> mars pour la promotion du 14 juillet de l'année en cours.**

Pour le BRONZE :

**- au plus tard le 30 octobre pour la promotion du 1<sup>er</sup> janvier,**

**- au plus tard le 30 avril pour la promotion du 14 juillet.**

**Joindre obligatoirement une copie ou un extrait de l'acte de naissance revêtu de l'une des mentions prévues à l'article 28 du code civil (J.O. du 28/12/2000), ou à défaut, une photocopie recto-verso LISIBLE de la carte nationale d'identité.**

Contact utile :

Comité départemental des médaillés de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif du Puy-de-Dôme

Maison des sports

Place des Bughes

63000 CLERMONT-FERRAND

Mail : [medailles63@gmail.com](mailto:medailles63@gmail.com)

Site : <https://clermont-ferrand.fr/maison-des-sports>